



JANVIER 2022

3^{ème} DOSE

OBLIGATION VACCINALE

Même si aucun texte réglementaire ne l'impose à ce jour, la troisième dose de vaccin contre le Sars-CoV-2 sera obligatoire pour les soignants à compter du 30 janvier 2022, a annoncé Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé.

Les règles applicables seraient les mêmes que celles applicables au rappel :

- Au 30 janvier 2022, prévaudra une durée de 7 mois entre la deuxième et la troisième dose.
- À compter du 15 février 2022, la durée se réduirait à 4 mois et non plus 7 après la deuxième dose pour bénéficier d'un schéma vaccinal complet.

ATTENTION!

Il a également été précisé que les modalités de contrôle et de suspension des personnels restaient toujours en vigueur...

Attention !

Si une personne est infectée au cours de ce parcours, "cela équivaudra à une injection".